

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1028

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

1028

La contrôlite aiguë

Par l'effet combiné d'une sincère volonté parlementaire de réforme des institutions et d'une méfiance croissante à l'égard du Conseil fédéral et de son administration, le Palais est désormais entré dans une phase de contrôlite aiguë. D'une part, les instruments traditionnels de la surveillance parlementaire, principalement les commissions de gestion des Chambres, ont accentué leurs pressions et pas seulement à l'instigation de leurs très actifs secrétaires permanents. D'autre part, on assiste à la multiplication des commissions d'enquête, groupes d'analyses et autres instances inspectrices. Il existe même, depuis l'an dernier, à la fois un Service de contrôle administratif du Conseil fédéral, institué «spontanément» par l'exécutif à la suite de moult interventions parlementaires et rattaché à la Chancellerie, et un Service parlementaire de contrôle de l'administration, mis à la disposition des commissions de gestion. Tandis que le premier se consacre pour l'essentiel aux analyses a posteriori des questions interdépartementales, le second définit son propre cahier des charges en toute autonomie.

Ces deux nouvelles unités contrôlent la gestion des affaires fédérales et laissent en principe toute la surveillance financière aux organes traditionnellement compétents, tant au niveau interne à l'administration (Contrôle fédéral des finances) qu'au sein du Parlement (Délégation et commissions des finances).

Il n'empêche qu'au total et malgré l'interruption de l'exercice Mc Kinzey d'analyse globale de l'administration fédérale, cette dernière peut passer pour la plus étroitement surveillée des administrations nationales. Ses décisions sont étudiées, ses procédures passées au crible, ses (ré)actions dûment évaluées. Les offices et les fonctionnaires eux-mêmes doivent consacrer de plus en plus d'énergie à préparer des réponses explicatives et auto-justificatrices aux enquêteurs, aux commissaires, aux questionnaires en tous genres — sans parler des centaines d'interventions parlementaires (motions, postulats, interpellations,

questions) déposées chaque année sur le seul bureau du Conseil national.

Tout cet activisme contrôleur a de quoi freiner, sinon paralyser. Et les plus démotivés par des tâches qu'ils considèrent comme trop souvent vaines, peuvent toujours se consoler en imaginant qu'à la limite, l'excès de contrôle empêchant d'agir, il n'y aura plus rien à contrôler. On n'en est bien évidemment pas encore là, mais pour l'heure ça cogne dur sur le Conseil fédéral et son administration. Particulièrement depuis les rangs radicaux. Certes, il y a les gentils, du type Rhinow et Petitpierre, qui s'épuisent à formuler des propositions raisonnables dont le Conseil fédéral ne veut pas mais que les Chambres finiront par adopter, sans pouvoir leur donner suite elles-mêmes, ce qui garantit des difficultés et des frustrations durables. Et puis il y a aussi les durs, qui reprochent aux membres de l'exécutif, y compris au «jeune» Villiger, de pratiquer le «moins d'Etat dirigé».

Le conseiller national valaisan Pascal Couchepin, par ailleurs président du groupe radical des Chambres et futur homme d'Etat fédéral, n'a pas ménagé ses critiques au chef du Département fédéral de justice et police, qu'il surveille de près et en sa qualité de président de la section concernée de la commission de gestion. Il attaque durement Arnold Koller, au nom d'un Parlement très fâché, — aussi contre lui-même s'il est conscient de ses propres oublis. La CEP 2 a mal relu le rapport sur l'affaire Bachmann: ce document, vieux de dix ans, faisait clairement allusion aux organisations P26 et P27, sur lesquelles le rapporteur d'alors, Jean-Pascal Delamuraz, avait comme ses collègues, des informations sans doute assez détaillées pour évaluer le problème.

Si elle veut atteindre juste, la surveillance parlementaire est décidément un art plus difficile que la critique. Car il ne suffit pas de prendre pour cible telle ou telle personnalité gouvernementale; cela n'a pas davantage de sens d'attaquer un exécutif dans son ensemble, responsable

YJ

(suite à la page 3)